

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE VAL GUIERS



PROCES VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29/08/2024 A 18H30

14 présents : Mesdames et Messieurs les Administrateurs : ANDRE Valérie, BALITRAND Anne, BOURBON Marie-Christine, CAGNIN Georges, CHAPUIS Agnès, COUDURIER Françoise, FERRARI Myriam, GAUTIN Catherine, JOURDAN Véronique, PARAVY Jean-Claude, REGALLET Paul, REVEL Luc, THIERY Ghislaine, YACONO Céline.

02 Pouvoirs : M. PERSON Philippe à Mme ANDRE Valérie, Mme VERRIER Anne à M. REGALLET Paul.

10 Absents : ARGOUD Yves, BARBOTIN Sonia, BAZIN Janine, CEVOZ-MAMI Christian, HENAUX Raymond, MARTIN François, MARTIN Marie-Ange, MASSIT Emilie, SEVA Jacqueline, WALLE Olivier.

Participation des agents : M. Stéphane MARTINOTTI, DGS, M. Dominique FRITEAU, Directeur des ESMS, Mme Elodie FORT, Directrice-adjointe des ESMS

Vérification du quorum : Après avoir constaté le quorum, M. le Président ouvre la séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente : Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

A)-Discussion autour des thèmes suivants :

RESSOURCES HUMAINES

01-Modification du tableau des emplois ;

Il appartient au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

Le Président propose d'adapter le tableau des emplois pour les raisons suivantes :

- Un emploi d'aide-soignant de classe normale (catégorie B) a été déclaré vacant suite à une fin de CDD. La campagne de recrutement a conduit à ce que soit choisi un agent relevant du grade d'aide-soignant de classe supérieure. Afin de permettre les conditions administratives de l'accueil de l'agent recruté par voie de détachement au 1^{er} septembre 2024, il convient de créer un emploi correspondant à son grade, à temps complet.
L'emploi initial au grade d'aide-soignant de classe normale sera maintenu vacant dans le cadre d'un éventuel futur recrutement sur emploi permanent.
- Les besoins de l'EHPAD Les Florales conduisent à redéfinir le temps de travail alloué à un poste d'infirmier (catégorie A). Les 0,80 équivalent temps plein (ETP) affectés à l'emploi ne sont plus suffisants au bon roulement entre les professionnels du service. Il est nécessaire de créer un nouvel emploi à temps complet qui ne modifie pas l'organisation des services (positionnement hiérarchique, procédures, etc.).
Le précédent poste de 0,80 ETP demeurera vacant dans l'attente d'une suppression future après avis préalable du comité social territorial.
- Le départ de l'agent cadre-infirmier coordinatrice de l'EHPAD Les Florales a conduit au lancement d'une procédure de recrutement pour pourvoir ce poste décisif de l'organisation. Afin de faire correspondre le tableau des emplois avec la réalité des besoins de l'établissement, il convient de créer un poste de cadre supérieur de santé paramédical territorial à temps

complet. Les missions de ce cadre d'emplois correspondent à celles dévolues au poste. Un emploi d'infirmier pourra être pourvu le cas échéant si la campagne de recrutement ne permet pas le recrutement d'un cadre supérieur de santé paramédical.

Le précédent poste d'infirmier à temps complet demeurera vacant dans l'attente d'une suppression future après avis préalable du comité social territorial.

L'ASSEMBLEE :

- ✓ **MODIFIE** ainsi le tableau des emplois à compter du 1^{er} septembre 2024 : création d'un emploi d'aide-soignant de classe supérieure à temps complet, création d'un poste d'infirmier à temps complet et création d'un poste de cadre supérieur de santé paramédical à temps complet ;
- ✓ **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget ;
- ✓ **MANDATE** le Président pour signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

Vote : Pour : 16 Contre : 00 Abstention : 00

FINANCES

02-Décisions modificatives budgétaires n°1 du budget principal et des budgets annexes ;

Lors de sa séance du 23 juillet 2024, le conseil communautaire a attribué des subventions complémentaires au CIAS :

- 18 300,00€ en fonctionnement pour la réalisation d'un audit sur le fonctionnement de la cuisine centrale et l'engagement d'une assistante de prévention mise à disposition par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie.
- 100 000,00€ à répartir en section d'investissement pour permettre la réalisation des investissements urgents.
 - BA EHPAD Les Florallies : 27 500,00€ ;
 - BA RA Les Terrasses : 58 000,00€ ;
 - BA EHPAD La Quiétude : 3 000,00€ ;
 - BA RA Les Loges du Parc : 11 500,00€.

L'ASSEMBLEE :

➤**APPROUVE** les décisions modificatives budgétaires présentées ;

➤**AUTORISE** le Président à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération ;

Vote : Pour : 16 Contre : 00 Abstention : 00

B)-Questions diverses

Informations du Président

Présentation des résultats de l'audit sur les services communs mutualisés (DGS, RH, DIRFI) :

Le DGS explique qu'un audit a été réalisé par un auditeur externe pour analyser l'évolution de l'organisation des services communs de direction générale, ressources humaines et financières.

Les préconisations de l'audit seront entièrement mises en œuvre.

Elles sont présentées dans le document joint.

Rencontre des familles des résidents de Pont de Beauvoisin : Une administratrice demande comment la rencontre avec les familles des résidents de La Quiétude s'est déroulée ?

Le Directeur des ESMS indique que le sujet financier a été abordé et a pu ne pas toujours être compris. Il regrette les reproches parfois injustifiés adressés aux équipes lors de cette réunion.

M. Jean-Claude PARAVY reconnaît que le début de la discussion était tendu. Malgré tout, il note un besoin d'informations des familles et qu'il est possible d'instaurer un dialogue sain.

Audit cuisine centrale : M. Georges CAGNIN demande où en est la réalisation de l'audit du service de cuisine centrale ?

Le Directeur des ESMS répond qu'une réunion de lancement est organisée le 12 septembre.

Le Président lève la séance à 19h45

Fait à Belmont-Tramonet le 03 septembre 2024

Le Président
Paul REGALLET



